



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/856
S/16889
10 janvier 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOI

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Point 25 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES
CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 10 janvier 1985, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la Déclaration, figurant en annexe à la présente lettre, publiée par les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora à l'issue de la réunion qu'ils ont tenue à Panama les 8 et 9 janvier 1985.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de l'ordre du jour de la trente-neuvième session, ainsi que des points intitulés "Réglement pacifique des différends entre Etats", "Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats", "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" et "Développement et coopération économique internationale", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint,

Chargé de mission par intérim,

(Signé), Leonardo KAM

ANNEXE

DECLARATION DES MINISTRES DES RELATIONS EXTERIEURES DU
GROUPE DE CONTADORA REUNIS LES 8 ET 9 JANVIER 1985

Au début de 1983, la situation en Amérique centrale menaçait de déclencher un conflit armé généralisé.

Face à cette perspective, les Gouvernements colombien, mexicain, panaméen et vénézuélien ont décidé d'unir leurs efforts pour promouvoir une solution pacifique des conflits en Amérique centrale, sur la base de la conciliation et de la reconnaissance des intérêts légitimes de tous les Etats concernés, et pour assurer le plein respect des principes de la non-ingérence et du droit des peuples d'Amérique centrale à disposer d'eux-mêmes.

Depuis lors, les Gouvernements du Groupe de Contadora ont mis en évidence les origines socio-économiques de la crise en Amérique centrale et se sont déclarés profondément préoccupés par l'intervention militaire étrangère dans la région, ainsi que par le danger de voir le conflit s'inscrire dans le cadre de la confrontation Est-Ouest.

Le processus engagé par le Groupe de Contadora a permis d'atteindre notamment les objectifs suivants, qui constituent en même temps les réalisations les plus importantes du Groupe :

1. Etablissement d'un mécanisme politique régional qui a favorisé un processus de dialogue et de négociation entre les Gouvernements costa-ricien, guatémaltèque, hondurien, nicaraguayen et salvadorien.
2. Identification des problèmes qui se posent aux pays d'Amérique centrale et élaboration d'un ordre du jour comportant les principales questions controversées.
3. Promotion de la conclusion spécifique entre les Gouvernements d'Amérique centrale, d'engagements spécifiques adoptés dans le "Document d'objectifs" et conformément aux normes visant l'exécution de ces engagements.
4. Coordination d'un vaste effort de consultation et de négociation entre ces gouvernements qui a abouti à l'élaboration de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, instrument juridique qui favorisera la coexistence pacifique et le développement dans la justice et la stabilité, auxquels ont droit les peuples de la région.
5. Eveil de l'opinion publique internationale qui a pris conscience de la crise en Amérique centrale, et obtention de l'appui de la communauté des nations en faveur de son règlement pacifique, ainsi qu'en faveur du Groupe de Contadora en tant qu'instance susceptible d'atteindre cet objectif.

Ces résultats et d'autres réalisations d'ordre politique ont contribué à éviter le déclenchement dans la région d'un conflit armé qui aurait des conséquences d'une extrême gravité pour l'Amérique centrale, pour l'Amérique latine et ainsi que pour la paix et la sécurité internationales en général.

Même si de graves menaces de divers ordres continuent à peser sur la stabilité régionale, il faut reconnaître que des progrès ont été accomplis ces derniers temps dans la recherche de la détente. C'est ainsi qu'en 1984 a été créée la Commission de supervision et de prévention des incidents frontaliers au Costa Rica et au Nicaragua, que les Gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua ont entamé un dialogue bilatéral, qu'a été constitué le Comité de soutien du développement économique et social de l'Amérique centrale (CADESCA) et enfin que les Ministres des relations extérieures des pays de la Communauté économique européenne, de l'Espagne et du Portugal se sont réunis à San José avec leurs homologues d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora.

Il faut donc reconnaître les progrès enregistrés dans la vie institutionnelle et démocratique des différents pays de la région où se sont tenues des élections. Le dialogue que poursuit en El Salvador le Gouvernement et le FDR-FMLN tout en laissant espérer la fin du conflit interne de ce pays, favorise la détente régionale.

Il faut d'autre part mettre en relief les résolutions de la Cour internationale de Justice, de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, qui ont réaffirmé la nécessité de faire prévaloir le régime juridique international. Dans les deux derniers cas, la communauté des Etats a en outre exprimé son appui universel et sans réserve au Groupe de Contadora et invité les Gouvernements d'Amérique centrale à signer sans délai l'Accord de Contadora en tant qu'instrument de règlement pacifique des différends.

Dans les circonstances actuelles, il serait inadmissible que l'intransigeance politique et l'emploi de la force fassent obstacle au dialogue et à la négociation. C'est pourquoi on ne peut que constater avec une profonde inquiétude les manoeuvres d'intimidation et les actes de déstabilisation qui troublent aujourd'hui la coexistence en Amérique centrale, empiètent sur la souveraineté des nations de la région et font obstacle au processus de pacification dont font partie intégrante la signature de l'Accord de Contadora et la mise en oeuvre des engagements qui y sont souscrits.

Pour permettre de réaliser cet objectif, les Gouvernements d'Amérique centrale sont invités à manifester sans réserve leur volonté politique en assumant effectivement les engagements contenus dans le Document d'objectifs auxquels ils ont souscrit le 9 septembre 1983. Ils doivent s'abstenir d'urgence de toute action qui fasse obstacle aux efforts visant à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, multiplier toutes sortes de consultations et de contacts favorisant le processus de négociation et éviter tout incident qui risque de l'entraver.

Le Groupe de Contadora exhorte les Gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua à intensifier le dialogue qu'ils poursuivent à Manzanillo, afin d'aboutir à des accords qui favorisent la normalisation de leurs relations et la détente régionale. Il reconnaît également la nécessité d'approfondir le dialogue engagé entre le Gouvernement salvadorien et le FMLN/FDO, en vue de mettre fin au conflit qui bouleverse ce pays et favoriser la réconciliation nationale.

Certains Gouvernements d'Amérique centrale ont formulé des observations relatives au projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération. Le Groupe de Contadora a retenu celles qui contribuent à préciser cet instrument et proposera des formules susceptibles de concilier les positions encore divergentes.

Aujourd'hui, le Groupe de Contadora réaffirme sa volonté de continuer à promouvoir la conclusion entre les Gouvernements d'Amérique centrale, d'un accord définitif qui pose les bases d'une coexistence régionale respectueuse d'autrui, qui favorise un développement économique et social soutenu ainsi que le renforcement des institutions démocratiques et pluralistes.

Le Groupe de Contadora constate avec satisfaction que le calendrier fixé le 7 septembre passé, à l'occasion de la remise du projet d'Accord de Contadora, a été pleinement respecté et que de ce fait, une fois achevé le processus de discussions techniques et de formulation des observations relatives à l'Accord dans les délais indiqués et à l'issue d'intenses consultations bilatérales, on est entré dans la phase des négociations politiques.

En conséquence, le Groupe de Contadora invite les Gouvernements des pays d'Amérique centrale à une réunion de plénipotentiaires, qui doit se tenir les 14 et 15 février, pour qu'ils s'entendent sur les mécanismes de vérification et de contrôle et d'autres questions en suspens afin de permettre la signature de l'Accord de Contadora. Cette réunion servirait de réunion préparatoire à une conférence au cours de laquelle serait signé l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

Les Ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora feront parvenir immédiatement à leurs homologues d'Amérique centrale le texte de la présente déclaration. En même temps, ils se félicitent d'avoir eu l'occasion de se réunir avec le président du Panama, Nicolás Ardito Barletta, qui a réitéré l'appui catégorique de son gouvernement aux démarches de paix du Groupe de Contadora.

Panama, le 9 janvier 1985.

